



PYRÉNÉES-ORIENTALES

**SERVICES DE SOINS
ET D'ACCOMPAGNEMENT
MUTUALISTES**



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION EHPAD RESIDENCE MUTUALISTE SAINT JEAN - MAUREILLAS

5 route de la Forêt
SAINT JEAN PLA DE CORTS

Lundi 6 juillet 2015
à 17 heures

Contact presse :
Stéphanie CARRASCO
Tél : 04 68 51 91 19 / 06 60 89 36 08



Perpignan, le 30 juin 2015

Nous vous prions de trouver ci-joint les éléments relatifs au dossier de presse de l'inauguration de l'EHPAD « Résidence Mutualiste de Saint Jean – Maureillas », qui se déroulera le lundi 6 juillet 2015 à 17 heures, 5 route de la Forêt, à Saint Jean Pla de Corts.



Ouverture : 2 mars 2015
Capacité : 82 lits
Equipe : 50 collaborateurs

Pour développer son action en faveur des Personnes Agées Dépendantes, la **Mutualité Française Pyrénées-Orientales** a créé l'association **Les Résidences Catalanes Solidarité Senior** en 2007.

 <p>MUTUALITÉ FRANÇAISE PYRÉNÉES-ORIENTALES SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES</p>	 <p>LES RÉSIDENCES CATALANES SOLIDARITE SENIOR</p>
René Dublet, Président	
Stéphanie Carrasco, Directrice	

Les Résidences Catalanes Solidarité Senior, émanation du Conseil d'Administration de la Mutualité Française Pyrénées-Orientales, s'engage, depuis plusieurs années, sur des projets de services de soins et d'accompagnement mutualistes médico-sociaux :

- 1^{er} décembre 2009 : ouverture de l'**Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, le CAJOU de Bompas**.
- 1^{er} décembre 2010 : ouverture de la **Résidence Mutualiste (EHPAD) de Pézilla la Rivière**
- 2012 : membre fondateur, avec le Centre Hospitalier de Perpignan et le Centre Hospitalier Spécialisé de Thuir, du GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale) « **MAIA de Perpignan** », gestionnaire de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer du territoire de Perpignan.

Enfin, la Résidence Mutualiste (EHPAD) Saint Jean – Maureillas a ouvert le 2 mars 2015.

Un projet multi partenarial

Les institutions, collectivités territoriales, entreprises et organismes qui ont contribué à cette inauguration sont nombreux, un tel projet nécessite de la mobilisation, de la motivation et du professionnalisme.

C'est le Schéma Gérontologique du **Département des Pyrénées-Orientales** qui a identifié où étaient les besoins d'implantation et qui a programmé les projets à mettre en œuvre. Les Gestionnaires de l'Economie Sociale ont été sollicités, c'est à ce titre que la Mutualité Française Pyrénées-Orientales s'est positionnée sur le Projet de Saint Jean-Pla de Corts.

Conformément à son Schéma Gérontologique, le Département des Pyrénées-Orientales financera en fonctionnement :

- la partie dépendance des coûts de journée au travers du versement à l'établissement de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- la partie hébergement en cas de ressources insuffisantes de la personne âgée ou des obligés alimentaires

Dans la participation du Département, il ne faut pas oublier les équipes des Directions de la Solidarité et des Finances qui ont apporté au projet leur expertise, leur disponibilité et un soutien sans faille.

Par ailleurs, le Département garantit les emprunts qui financent le projet.

La **commune de Saint-Jean Pla de Corts** a cédé le terrain du projet, dont une partie est située sur la commune de Maureillas las Illas, d'une superficie de 12 000 m², pour l'euro symbolique au gestionnaire et par son implication en a facilité la mise en œuvre, tant en participant à sa définition qu'en se mobilisant pour lever toutes les problématiques foncières dans un temps record.

Les **services départementaux de l'ARS** ont fait bénéficier le projet des retours d'expérience des établissements du territoire. Concernant l'**Etat**, il ne faut pas non plus oublier que ce projet d'EHPAD bénéficie du **Plan d'Aide à l'Investissement**. L'**ARS Languedoc-Roussillon** a accompagné la Mutualité pour obtenir l'éligibilité à ces subventions : une aide à l'investissement de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) pour le PASA, d'un montant de 140 000 €, a été obtenue.

La Maîtrise d'Ouvrage est assurée par L'Association « Les Résidences Catalanes Solidarité Senior » de la Mutualité Française Pyrénées-Orientales. Pour l'accompagner sur ce projet la Mutualité Française a fait appel à une maîtrise d'ouvrage déléguée confiée à la société **ICADE**.

Un projet aux coûts et délais maîtrisés

Grâce au pôle Public Santé d'ICADE, acteur professionnel du secteur et son implication de longue date dans les projets portés par l'Economie Sociale dans toute la France, la **Mutualité Française Pyrénées-Orientales** a relevé le défi de conduire un projet de qualité, à coût maîtrisé et ce, dans un délai record. Les équipes d'études ont permis d'élaborer le dossier de demande d'autorisation de création en 2 mois.

Ce dossier, déposé en mai 2010, a reçu un avis favorable du CROSS MS en septembre 2010. L'autorisation de création a été donnée en novembre 2011.

Le contrat de promotion immobilière qui lie la Mutualité et ICADE garantit une ouverture de la Résidence Mutualiste Saint Jean - Maureillas dès 2015. En effet :

Juillet 2013 : début des travaux de construction

2 mars 2015 : ouverture de l'EHPAD de Saint Jean - Maureillas

Ce projet est aussi exemplaire en terme de coûts d'investissement immobilier et mobilier puisque l'investissement sera contenu dans une enveloppe de 8,5 Millions d'euros soit environ 100 000 euros / lit.

Par ailleurs l'impact financier sera limité par les concours :

- Du plan d'aide à l'investissement 2012 de la CNSA à hauteur de 140 000 €,
- De la commune de Saint-Jean Pla de Corts pour le terrain (estimé à plus de 400 000 €),
- Du Département qui garantit les emprunts.

- De l'ADEME, du Conseil Régional et du Département subventionnant les recours à des énergies renouvelables (chaufferie bois).

Un projet solidaire et durable

Un des axes forts du projet immobilier est de faire en sorte que ce nouveau bâtiment soit d'une part, le plus indépendant possible énergétiquement et d'autre part fasse appel à des énergies renouvelables.

Par des dispositions passives (orientation, compacité, luminosité, végétalisation...) et actives (le bois énergie pour le chauffage, les capteurs solaires pour l'eau chaude sanitaire) les besoins énergétiques lors de la mise en service seront très réduits.

Pour permettre d'accueillir toute personne âgée sans discrimination, l'association « Les Résidences Catalanes Solidarité Senior » a sollicité une habilitation de l'établissement à l'aide sociale. Outre le financement de la partie « soins » par l'Etat (DT ARS) et de la partie « dépendance » par le Département, dans un souci d'égalité d'accès à une prise en charge de qualité, la Mutualité Française Pyrénées-Orientales et l'association se sont employées à rechercher des financements complémentaires pour diminuer le reste à charge des familles confrontées à la dépendance de leurs aînés. Le prix de journée 2015 est ainsi de 64,98 €.

Enfin, dans le cadre du financement de la construction par un PLS (Prêt Locatif Social), l'Association gestionnaire a contracté avec l'Etat une convention qui permet aux résidents de bénéficier de l'APL (aide personnalisée au logement) suivant les barèmes de ressources en vigueur.

Caractéristiques de l'établissement

La Résidence mutualiste Saint Jean - Maureillas reçoit des personnes des deux sexes âgées d'au moins 60 ans. La capacité d'accueil de l'établissement se décompose en :

- **77 lits d'hébergement permanent.**
- **5 lits d'hébergement temporaire,**

soit une capacité totale de 82 lits.

Un **secteur spécialisé pour personnes désorientées** est aménagé sur le rez de chaussée de l'établissement.

L'équipe qui fait vivre l'établissement est constituée de 50 ETP (Equivalents Temps Plein). Le secteur d'accueil des personnes désorientées bénéficie d'un encadrement particulièrement qualifié, animé par l'infirmière coordonnatrice. Les personnels bénéficient des dispositions d'une convention collective appropriée pour garantir une parfaite adéquation aux besoins de qualification : la CCN FEHAP 51.

Enfin le projet de vie s'articule autour de 3 axes : accueillir la personne, favoriser son épanouissement, l'accompagner.

➤ **accueillir la personne :**

- par l'organisation d'un accueil attentif
- par la proposition d'un lieu de vie
- par un rythme souple et adapté
- par le respect manifesté à chacun

➤ **favoriser l'épanouissement de la personne :**

- par une aide à l'intégration dans la vie collective
- par la considération de la dimension sociale de chacun
- par la facilitation de l'information et de la participation
- par un soutien à la citoyenneté et le respect des convictions personnelles
- par l'ouverture sur l'extérieur

➤ **accompagner :**

- par la mise en place du suivi individuel
- par la stimulation
- par la prise en charge des plus dépendants
- par une attention jusqu'à la fin de la vie

L'admission est prononcée par une commission composée de la directrice, du médecin coordonnateur et de l'infirmière coordonnatrice après présentation :

• d'un dossier administratif comprenant :

- une demande d'admission émanant de l'intéressé lui-même,
- la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale,
- la justification des ressources,
- pour les bénéficiaires de l'aide sociale, la décision d'admission de la commission attribuant l'aide,
- pour les pensionnaires payants et leurs débiteurs alimentaires, l'engagement écrit de régler le prix de journée hébergement et dépendance,
- une fiche de renseignements confidentiels.

• d'un dossier médical comprenant :

- un questionnaire médical établi par la résidence mutualiste Saint Jean - Maureillas et rempli par le médecin traitant, constatant l'état de santé et de dépendance du futur résident,
- un certificat de non contagion.

Un contrat de séjour, à durée indéterminée ou déterminée, est conclu entre l'établissement et la personne.